
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 436 DU 1^{ER} JUILLET 2026

portant nomination des membres du Comité permanent
de la Commission nationale de Réforme du Droit.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;
- vu** le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2026-380 du 1^{er} juillet 2026 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2025-646 du 15 octobre 2025 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de Réforme du Droit ;
- sur** proposition du Président de la République,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} juillet 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Comité permanent de la Commission nationale de Réforme du Droit, pour un mandat de cinq (05) ans, les personnes dont les noms suivent :

- président : monsieur **Ahonagnon Noël GBAGUIDI**, cumulativement avec ses fonctions actuelles ;
- vice-président : monsieur **Djidjouè GBOYOU** ;
- rapporteur : monsieur **Samson Igor Bidossessi GUEDEGBE**, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2

Le mandat des membres du Comité permanent court à compter de la date de leur installation.



Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 1^{er} juillet 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Aristide MEDENOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR : 1 ; AN : 1 ; CC : 1 ; CS : 1 ; C.COM : 1 ; CES : 1 ; HAAC : 1 ; HCJ : 1 ; MINISTRES : 24 ; SGG : 1 ;
INTERESSÉS : 03 ; JORB : 1.